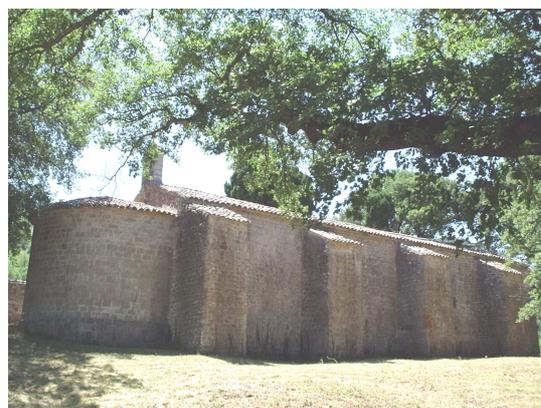


Esparron de Pallières

Bulletin n° 7

«Un auteur est peu propre à corriger les feuilles de ses propres ouvrages : il lit toujours comme il a écrit et non comme il est imprimé.»
[Voltaire]

Le mot du Maire



Sommaire :

- Le mot du du Maire
- Paroles
- Chiffres (budget et taxes)
- Travaux en cours et prévus
- École (effectif, Noël 2006 ...)
- Social santé
- Syndicats
- Le mot du Garde Champêtre
- Sainte Agathe
- Histoire de France
- Info des Associations
- État-civil

Le Bulletin Communal, même s'il ne paraît qu'une fois par an, permet de faire connaître à tous les réalisations et les projets de l'équipe municipale. C'est pourquoi nous avons tenu à ce qu'il continue d'être édité régulièrement. Ce numéro est le septième et dernier de la mandature en cours. Mais rassurez-vous, je ne vais pas vous faire le bilan des années qui viennent de s'écouler. Vous pouvez le faire vous-même si vous êtes Esparronnais depuis 2001 !

Tous les projets que nous aurions voulu voir se concrétiser n'ont pas pu être entrepris. Vous en connaissez la raison principale que je vous ai déjà exposée plusieurs fois : les limites de nos capacités budgétaires. Toutefois sachez que nous avons essayé de faire au mieux avec les moyens que nous avons. Il reste encore beaucoup à faire ...

Nous avons programmé pour 2007 des travaux d'envergure qui vont

être une charge importante pour la commune : la réalisation d'une station d'épuration pour remplacer celle qui existe depuis une quarantaine d'années, l'effacement des réseaux EDF basse tension, d'éclairage public et téléphonique.

D'autres travaux sont en cours et vont entraîner sûrement quelques difficultés passagères de circulation : l'enfouissement par EDF de la ligne moyenne tension entre la limite de la commune d'Artigues et St Martin en utilisant l'ancienne voie ferrée jusque à la gare, la route de Ginasservis, le chemin de Varages pour aller rejoindre le chemin d'Esparron à St Martin. La durée de ce chantier qui a débuté est de quatre mois.

Le pylône pour l'amélioration du réseau des

téléphones portables est en place et les équipements techniques devraient être installés rapidement.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des informations qui peuvent éventuellement être complétées par la lecture de documents consultables en mairie.

Nous venons de vivre une période d'élections nationales très importante qui a obligé nos politiques à prolonger d'un an le mandat de Maire et de Conseiller Général. Ce qui n'était pas prévu en 2001... Il faudra donc continuer encore quelques mois pour assumer nos responsabilités. Ce qui sera fait jusqu'à ce qu'une nouvelle équipe vienne remplacer la nôtre.

André VERNE

Déjà un an depuis le dernier numéro. Certains diront; un bulletin par an c'est peu. Je répondrai que pour réaliser un bulletin il faut beaucoup de travail: trouver des articles, soigner sa présentation pour qu'il soit plus agréable à lire. Mais passons nous sommes toujours aussi décidés pour le réaliser et j'espère que sa lecture vous plait.

Caroline SCURI

Parlons chiffres

Budget 2007

Fonctionnement dépenses et recettes : **377 788 €**

Investissement dépenses et recettes : **329 449,31 €**

Excédent global 2006 : 158 338 €

Excédent global 2005 : 332 551,42 €

Excédent global 2004 : 224 075,55 €

Excédent global 2003 : 178 645,00 €

Excédent global 2002 : 172 479,84 €

Excédent global 2001 : 136 450,45

Excédent global 2000 : 72 413,98 €

Les subventions aux associations

Comité des Fêtes : 1500 €

Avenir des Pallières : 1100 €

Confrérie des fauconniers

Charles d'Arcussia : 1000 €

Coopérative scolaire : 1000 €

- des subventions d'environ 100 € pour Radio verdon, les amis du livre, les pompiers.....
- Subventions exceptionnelles pour l'Avenir des Pallières pour la fête et un concert

Taxes communales 2007

Nature des taxes	Taux pratiqués	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	11,64 % depuis 1991	12,88 %
Foncier bâti	9,89 % depuis 1995	18,85 %
Foncier non bâti	57,32 % depuis 1991	54,93 %
Taxe Professionnelle	21,01 % prélevée par la CCPAV	Inconnue



L'ensemble des travaux prévus en 2006 est enfin réalisé .

Les Aires au dessus du jeu de boules ainsi que le parking, les peintures de l'église, la toiture du lavoir des Prignons phase 1, il est prévu de refaire le lavoir en entier les demandes de subvention sont en cours et devraient arriver courant du mois de Juillet.

Le Monument aux morts, la réfection de tous les oratoires de la commune a commencé le 28 juin 2007.

Vous pouvez également apprécier la propreté du village avec notre balayeuse.

Dans la mesure du possible et des critères d'éligibilité la majorité des investissements font l'objet de demandes de subventions.

Réfection des aires + parking 2007

Actualités Diverses

Travaux en Cours et à venir

Acquisitions et travaux prévus en 2007:

- Photocopieur 10 000 €
- Peinture de la salle des fêtes 12 000 €
- Réfection du lavoir des Prignons (phase2) 8 075 €
- Clôture du jeu d'enfant 7 500 €
- Habillage et protège containers 10 000 €
- Station d'épuration 376 000 €
- Relevé topographique 3 100 €
- Étude ENVEO station d'épuration 20 390 €



Tous ces dossiers ont fait l'objet de demande de subvention auprès de Conseil Général, et pour le dossier de la station d'épuration auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de L'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Un article sur l'école est paru en Janvier dernier dans le magazine du Conseil Général du VAR, avec de superbes photos.

Un passage du discours du Président du SIVU, Bernard de Boisgelin:

« Au départ, c'est pour sauver l'école que les maires se sont rapprochés. En 1989 il restait six enfants à ESPARRON et six à SAINT MARTIN, l'inspection académique voulait supprimer les deux postes d'enseignants. Nous avons fait front en proposant un regroupement pédagogique intercommunal avec la

commune d'ARTIGUES ...»

Et aujourd'hui c'est un plus appréciable par tous que réussir une école neuve, superbe et répondant à tous les critères de modernité.

L'école coopérative des Pallières, construite avec l'aide de Conseil Général est la première école varoise édifiée par une structure intercommunale.

École Coopérative des Pallières et Sivu des Pallières

Fête de fin d'année :

La commune a modifié sa participation pour Noël. Jusqu'à présent elle offrait un cadeau commun soit une cabane, soit une chaîne hifi.. En 2006 la commune a offert à tous les enfants de 0 à 10 ans (CM2) d'ESPARRON, de l'école et du village un cadeau que chacun a choisi dans le catalogue JOUECLUB à hauteur de 26 €maximum.



Infos Centre aéré

Accueil de loisirs intercommunal regroupant les communes de SEILLONS SOURCE D'ARGENS, BRUE AURIAC, BRAS, SAINT MARTIN et ESPARRON, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques pour vos enfants de 3 à 13 ans.

Le centre sera ouvert du lundi 9 juillet au 24 août 2007, Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie ainsi qu'à l'accueil du Centre aéré—Groupe scolaire les 4 vents—quartier les Aires 83470 SEILLONS—04.94.04.52.09.—06.25.90.92.14.

Une équipe pédagogique diplômée, conviviale et sérieuse encadre et anime le centre en proposant des activités originales, ludiques et éducatives adaptées à toutes les tranches d'âge.

Transport scolaire collège et lycées

Les cartes de transport scolaire pour le collège et les lycées sont à retirer en Mairie et comme les autres années la commune prend en charge la participation familiale (75 €).

Santé—Social

Ensemble, arrêtons le tabac (Tabac.gouv.fr)



La lutte contre le tabagisme est une priorité de santé publique : un fumeur régulier sur deux meurt du tabac et 5 000 personnes sont victimes du tabagisme passif chaque année en France.

Afin de protéger les fumeurs comme les non fumeurs, le Gouvernement a décidé d'interdire de fumer dans les lieux publics, dès février 2007 pour les entreprises, les administrations, les établissements scolaires, les établissements de santé, et en janvier 2008 pour les cafés, les hôtels, les restaurants, les discothèques.

Lancement du "Passeport pour une retraite active"

20/02/07 [Philippe BAS a annoncé le 20 février que le "Passeport pour une retraite active" était prêt et sera désormais remis à tous les nouveaux retraités. Ce document de 16 pages, simple et concret, a notamment pour objectif de fournir des informations sur la retraite, les services à la personne et le bénévolat, ainsi que des conseils pour rester en forme et en bonne santé.](#)

[Le document comporte également : des informations générales sur la retraite, un volet pour informer les jeunes retraités sur les bénéfices d'un recours à une alimentation saine et diversifiée, des informations générales sur les services à la personne et les contacts-clé dans chacun de ces domaines.](#)

[Dès cette année, tous les nouveaux retraités se verront remettre le document à l'occasion de l'entretien pour le départ en retraite, dans les agences locales d'assurance vieillesse et dans les points d'accueil retraite.](#) (passation de pouvoirs de Mr Philippe BAS—Ministre de la santé à Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN. Le 18 mai dernier.)

CANICULE

Le ministère de la Santé, pendant l'été, donne des conseils pour se protéger de la chaleur et informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte, notamment par le biais de la plate-forme **Canicule Info Service (appel gratuit) : 0 800 06 66 66** (ouverture de la plate-forme le 1er juin 2007).

Le Plan canicule, mis à jour pour l'été 2007, est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

En cas d'alerte, les médias publics diffusent des messages de recommandations sanitaires du ministère de la Santé.

Comme d'habitude le CCAS offre aux « anciens jeunes » les agapes de fin d'année dont la date sera déterminée lors de la prochaine réunion de la Commission Communale d'Action Sociale.

Si vous avez plus de 65 ans, ne manquez pas de vous faire inscrire à la MAIRIE.

Cette journée permet de se



rencontrer et de partager un moment de convivialité. Si vous rencontrez des difficultés à remplir « la paperasserie administrative » le CCAS est à votre disposition pour vous conseiller.

Arlette MILESI, Gisèle VELLA

Maison Médicale de garde à SAINT MAXIMIN

Pour les joindre faite le **15**

Horaires d'ouverture

Lundi au Vendredi 20h à minuit

Samedi de 14h00 à 19h30 et
de 20h30 à minuit

Dimanche et jours fériés 8h30 à 12h30
14h00 à 19h30 et de 20h30 à minuit



Le CARPOS met à la disposition des personnes âgées une « téléalarme » qui est gérée par une entreprise moyennant une participation payante 15 €/mois .

Le CCAS prend en charge 8 €/mois selon les revenus.

Si vous êtes intéressés par ce service dont plusieurs résidents bénéficient, veuillez vous adresser au secrétariat de la Mairie au heures d'ouverture.

Le CARPOS : l'aide à domicile pour tous et toutes les étapes de la vie !

Aide ménagère, Assistance à la personne, Garde à domicile, Garde d'enfants, Repassage, Courses....

Il y a forcément une solution pour vous.

S'adresser au CCAS—Mairie

La commune a mis en place depuis quelques années un service de taxi, un mercredi sur deux pour se rendre à SAINT MAXIMIN.

Le planning est disponible à la Mairie

SIENOV—SYMIELECVAR

Le président du SYMIELECVAR a informé de la décision prise, le 20 mars 2007 par le comité syndical, d'entériner le programme 2007 de travaux: effacement des lignes électriques aériennes du réseau public sur le territoire de la commune pour la rue de la

Place neuve, l'avenue de Saint Maximin, la rue des Jardins et la rue de la Malautière.

Ce important projet sera financé par la région à hauteur de 30 % et 70 % par la commune sous couvert du syndicat.



Les Aires sans fil ?

CCPAV - Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon

Pour tout renseignement concernant le paiement des ordures ménagères adressez vous à la CCPAV .

OUVERT AU PUBLIC

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-17h30
Le mercredi 8h-12h30 ou sur ccpav.com.

LE POLE MULTIMEDIA DANS NOS

COMMUNES- 04.94.77.17.42.

Une approche à la bureautique et une initiation à l'internet sont possibles dans les mairies de la communauté.

Cinéma—BARJOLS (commune de la communauté de communes)

L'Odéon / Rue du Barri / 83670 BARJOLS

SYNDICATS—SMZV -(tableau ci-dessous en bleu période estivale de mars à octobre en blanc période hivernale de novembre à février

DECHETTERIE	MATIN	APRES MIDI	FERMETURE	MATIN	APRES MIDI	FERMETURE
Saint Julien	FERME	13h30—18h00	DIM-LUN	FERME	13h30-17h30	DIM-LUN
Ginasservis	7h45-12h00	FERME	DIM-LUN	8h00-12h00	13h30-17h30	DIM-LUN
Vinon sur Verdon	7h45-12h00	13h30-18h00	DIM-MAR	8h00-12h00	13h30-17h30	DIM-MAR
La Verdière	FERME	13h30-18h00	DIM-LUN	FERME	13h30-17h30	DIM-LUN
Saint Martin	7h45-12h00	FERME	DIM-LUN	FERME	13h30-17h30	DIM-LUN
Rians	7h45-12h00	13h30-18h00	DIMANCHE	8h00-12h00	13h30-17h30	DIMANCHE
Barjols	7h45-12h00	13h30-18h00	DIMANCHE	8h00-12h00	13h30-17h30	DIMANCHE
Seillons	7h45-12h00	13h30-18h00	DIMANCHE	8h00-12h00	13h30-17h30	DIMANCHE
Bras	7h45-12h00	13h30-18h00	DIM-MAR	8h00-12h00	13h30-17h30	DIM-MAR

La Commune d'Esparron perd deux places au classement général des communes du SMZV au palmarés des communes ECO CITOYENNES. Elle obtient néanmoins la 1ère place pour la collecte des emballages ménagers. Sa performance sur le verre et les journaux, magazines fléchit légèrement. Le syndicat a distribué des sacs réservés au tri utilisez les et s'ils sont en mauvais état il en reste quelque uns en MAIRIE.

SIDEVAR

Tous les résidents d'Esparron quel que soit leur âge peuvent bénéficier de séjours à prix attractifs pour leurs vacances dans les centres gérés par le SIDEVAR (Syndicat pour le Développement des Vacances Rurales).

Les Pins Penchés au Lavandou (Var) vous invitent à vivre les pieds dans l'eau dans un cadre magnifique sous les pins parasols, tout en parcourant les routes qui longent le littoral.

Le château de Bauduen (Var) vous propose des baignades, canotage et la découverte des Gorges du Verdon.

Le campinf de St Firmin « La Pra » (Valgaudemard) vous accueille pour les balades en montagne, la découverte de la flore et de la faune.

Les Pins penchés et le château de Bauduen peuvent vous accueillir dans le cadre d'une fête de famille ou tout simplement pour y faire un repas agréable sur leur terrasse ombragée.

Les dépliants concernant ces sites ainsi que les tarifs sont à retirer au secrétariat de Mairie.



Forage !!! Attention une déclaration est obligatoire

**DECLARATION DE SONDAGE,
OUVRAGE SOUTERRAIN OU
TRAVAIL DE
FOUILLE SI LA PROFONDEUR
EST SUPERIEURE A 10 METRES**

(Article 131 du Code Minier et loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application n° 93-742 - 93-743

Imprimé disponible à la **MAIRIE**
Place de l'Eglise
83560 ESPARRON DE PALLIERES



L'Odel Var accueille vos enfants de 4 à 18 ans pour des séjours sportifs et culturels dans ses centres de vacances.

Renseignements et inscriptions en Mairie.

Le Mot du Garde Champêtre Jean–Michel LECLERCQ

RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

L'EMPLOI DU FEU

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
	Fumer	TOLÉRÉ			INTERDIT			TOLÉRÉ
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	Incinérer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12	Les jours de vent de plus de 40 km/h	
	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice, Ecobuer (pour les horticulteurs)	POSSIBLE*	SOUSMIS à DÉCLARATION en mairie (imprimé n°1)	POSSIBLE*	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n° 4)	POSSIBLE*	INTERDIT	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	INTERDIT						

- Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R 322-5 du code forestier)

POSSIBLE*

sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes :

vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratisée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant

informations complémentaires et imprimés sur le site internet www.cdig-var.org

Rappel vide de meuble : tous les ans au mois de Juin je reçois des demandes pour effectuer des constats de vide de meuble, ces derniers doivent être faits en votre présence et après que j'ai pu constater que la maison d'habitation ou le local soient effectivement vide de meublé.

Pour l'administration qui vous le demande, ce dernier prend effet à la date de mon constat.

Ex : si le constat est fait le 12.06.07 il ne vous sera pas possible de me demander de la faire à une date antérieure même si votre propriété est de fait vide de meuble avant cette date.

Il est donc important de bien se renseigner.

Comme chaque année à la même époque je vous rappelle vos obligations en matière de débroussaillage, je suis à votre entière disposition pour tous renseignements à ce sujet (cf tableau ci-dessus).

Sécurité des biens et des personnes : la saison estivale est l'occasion de partir en vacances pour certains d'entre vous. Pensez à signaler vos absences en mairie, une surveillance de votre domicile sera faite lors de rondes.

Enfin je vous rappelle que le garde champêtre n'est pas seulement un agent de la force publique. Il se doit d'être aussi secouriste ce qui peut être très utile en cas de malaise au domicile ou d'accident de la circulation ou de feu. Après avoir prévenu les pompiers n'hésitez pas à faire appel à mes services en attendant les secours spécialisés. **LES PREMIER INSTANTS SONT DETERMINANTS en cas d'urgence.**

Attention pas d'autorisation d'emploi du feu en Juillet et Août !!!!

Un arrêté préfectoral prévoit des restrictions d'eau dans le département du VAR, notamment dans la zone du versant de l'Argens.

Si la situation devait perdurer il serait certainement envisagé des restrictions dans notre zone.

C'est pourquoi, je vous demande d'utiliser l'eau que ce soit du réseau public ou privé de la manière la plus économe qui soit.

SAINTE AGATHE



Sainte Agathe Vierge et Martyre de Catane (Sicile) est fêtée

le 5 février

La Confrérie de Ste Agathe a toujours été très populaire dans le village.

Il y a quelques années, presque toute la population féminine a adhéré à cette Confrérie en tant que « Prieuresses »

Les Prieuresses, une femme mariée et une jeune fille s'engageaient pendant une année à s'occuper de l'autel de

Ste Agathe.

Le 5 février, au cours de la messe qui réunissaient différents prêtres, les anciennes Prieuresses munies d'un cierge allumé transmettaient les « Pouvoirs » aux 2 nouvelles.

Pendant que l'assistance chantait le cantique à la gloire de Ste Agathe, le curé bénissait une corbeille de pain et le distribuait à toutes les personnes présentes.

La gent féminine avait à cœur de se faire inscrire à la Confrérie et de payer une cotisation pour les personnes de leur parenté vivant au dehors du pays.

A la suite de cette cérémonie, les participants étaient invités par les 4 Prieuresses à « Boire la goutte ».

Cela consistait à déguster les liqueurs maisons concoctées au cours de l'année (liqueur de prunelle, vin de noix, vin marquis et pastis maison).

La tournée se prolongeait au fil des invitations successives d'autres paroissiens, et l'on pouvait déguster les traditionnelles « ganses » et beignets (pets de nonne) que confectionnait chaque famille.

Le Chanoine Pourriere, l'Abbé Barbaris et les autres prêtres étaient accueillis au Château par la famille DE JERPHANION pour le déjeuner.

Vers 16 heures, les cloches de l'église ramenaient toute la population dans l'Eglise pour assister aux Vêpres chantées à la gloire de Ste Agathe.

La journée s'achevait avant et après souper par un Grand Bal avec orchestre dans l'école qui réunissait la jeunesse des villages environnants.

Arriverons-nous un jour à retrouver cette tradition qui rendrait le sourire à Ste Agathe ?

Dicton :

"Pour la Sainte Agathe, sème ton oignon, fût-il dans la glace,
il deviendra bon".

Arlette MILESI, Gisèle VELLA

HISTOIRE

Construit comme un nid d'aigle sur un éperon, ce village doit sa renommée à Charles d'Arcussia, seigneur des terres et célèbre pour avoir édicter le premier traité officiel de fauconnerie. Le château (privé) du XIII siècle, restauré au XVIII siècle veille sagement sur les ruelles aux voûtes pittoresques.



École de l'asile il y a bien longtemps

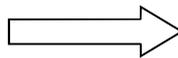


LA POSTE 19.. ? – 2007

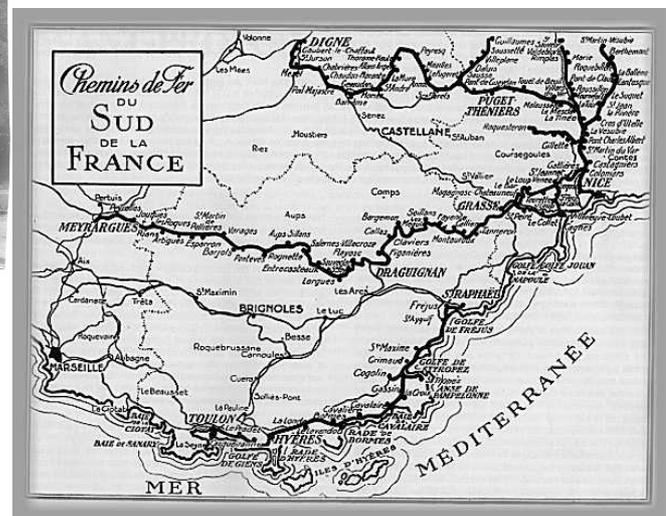
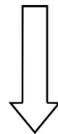


La poste est devenue Agence Postale Communale depuis le 01 mai 2001.

Une fête à Esparron
une cérémonie religieuse ou une fête locale ?



Ancienne Gare
Ligne MEYRARGUES—DRAGUIGNAN
Train des Pignes.



180,347 **St.Martin-de-Pallières** (alt. 393)
Station ouverte le 15 janvier 1889, bâtiment de 3^{ème} classe avec halle séparée, deux voies avec tiroirs
Le 9 mars 1949, suppression de la gérance

183,503 **Esparron** (alt. 393)
Station ouverte le 15 janvier 1889, bâtiment de 3^{ème} classe avec halle séparée, deux voies avec tiroirs

Informations des Associations

Avenir des Pallières

Fête du village

Vendredi 27 juillet

21 h Retraite aux flambeaux

Samedi 28 juillet 2007

14h00 Concours de dessins pour les enfants à la salle polyvalente

16h00 Concours de quilles (cour de l'école)

20 h Soirée pizza sur la Place de l'église—
paiement à l'inscription chez GEOFFROY, 13 €/
personne, 10 € pour les moins de 10 ans et gra-
tuit pour les moins de 6 ans, apportez couvert
et eau fraîche !

Dimanche 30 juillet

10h00 Kermesse Place de l'église

15h00 Spectacle ? Place de l'église

Un aïoli est prévu la date reste à déterminer.

Septembre Assemblée Générale

Octobre reprise des activités :

DANSE : enfants, ados, adultes jour et heure précisées lors de l'Assemblée Générale

TRAVAUX MANUELS : les mardis après midi

GYMNASTIQUE : adulte les jeudis à la salle polyvalente avec CAROLE

Cette année athlétisme pour

les enfants de 4 à 11 ans le mercredi après midi avec CAROLE à ESPARRON sur le jeu de boules

Si vous êtes intéressé par ces activités faites vous connaître auprès de Cécile ou d'Aline GEOFFROY.

Octobre : Soirée Halloween

Décembre : Arbre de Noël et lotos

Les dates seront communiquées par affichage (panneau d'affichage public centre village, salle des fêtes, ancienne épicerie et arrêt de bus).

La Présidente Cécile GEOFFROY

Concours de boules

Organisé par le **Cercle de L'Union**

Vendredi 27 juillet 2007 21 h

Pétanque mixte (1 femme/1homme)
150 € de prix + frais de participation

Samedi 28 juillet 2007 14h30

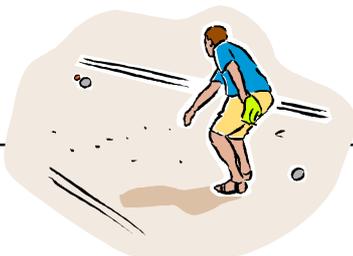
pétanque 2x2
200 € de prix + frais de participation

Dimanche 29 juillet 2007 14h

Pétanque 3x3
200 € de prix + frais de participation

Lundi 30 juillet 2007 9h

Jeu provençal 2x2
200 € de prix + frais de participation



Société de chasse l'Esparronnaise

Assemblée Générale du 30 juin 2007.

29 sociétaires étaient présents, présentation des comptes de l'association et rapport moral, approbation de ceux-ci à l'unanimité.

Monsieur FOSCHI André donne sa démission de Président après un septennat bien rempli.

Nouveau bureau :

CAILLOL Michel, Président

ROUBAUD Lucien, Vice Président

KRESS Anne, Secrétaire

GAZEL Alain, Trésorier

Membres : ARNAUD Louis, DACOSTA Jean-Pierre, DI MAJO Léonard, LECLERCQ Jean-Michel, VINCENTI Bruno.

Le bilan de la société est bon et le Président précise que des trous d'eau supplémentaires ainsi que la pose de bacs en plastique ont été effectués dans la plaine.

Le Président , M CAILLOL

Comité des Fêtes

Appel aux bonnes volontés

Depuis 2004, nous avons du nous résoudre à mettre « en sommeil » le comité des Fêtes à cause du manque de bénévoles.

Pour pouvoir remettre cette association en activité afin de perpétuer les traditions du village (Ste Agathe, la fête vorive, le loto de fin d'année, etc...) et en créer de nouvelles, nous faisons appel à tous ceux et celles qui sont partants pour un nouveau défi.

Mairie

Place de l'église 83560 ESPARRON DE PALLIERES

Téléphone : 04.94.80.60.26.

Télécopie : 04.94.80.63.00

Messagerie : esparron83@wanadoo.fr

Retrouvez nous sur le WEB !

Www.Esparron.fr.st

Bulletin n° 7—juillet 2007

**Rédaction : Caroline SCURI , Arlette MILESI et
Gisèle VELLA**

Responsable d'édition : André VERNE, Maire

[Faute avouée est à demi pardonnée.](#)"

Nous avons essayé de faire de notre mieux.
Mais malgré tout certaines fautes résistent,
qu'elles soient de frappe ou de grammaire
ou encore d'orthographe. Alors faute avouée
est à demi pardonnée. Si on en croit Voltaire
« aime la vérité, pardonne à l'erreur ». Merci
de nous faire part de vos remarques.

Les grands auteurs provençaux

Joseph d'Arbaud

Natif de Meyrargues, Joseph d'Arbaud (1874-1950) était le petit-fils de Valère Martin, félibre de Cavaillon. Après des études de droit, dans le milieu feutré des salons aixois, des cercles des jeunes écrivains, il décide d'abandonner la quiétude de cette existence, pour la Camargue, sur les traces de Baroncelli. D'Arbaud devient manadier, mais continue d'écrire des poèmes. Il finira par quitter la Camargue, à la suite d'une grave maladie. Il finira sa vie à Aix, sur le cours Mirabeau, mais la Camargue l'aura définitivement envoûté.

Joseph d'Arbaud. 1924. (La Bête du Vaccarès)

Il faut connaître la Camargue et avoir mené la vie de gardian pour savoir la tyrannie que peut exercer sur l'âme une idée unique, alors que l'homme, sans aucune autre voix qui lui réponde, s'en va par l'étendue à cheval, avec son rêve, comme une barque qui navigue dans les solitudes de la mer.

Il vaut mieux écrire du rire que des larmes, parce que le rire est le propre de l'homme. Vivez joyeux
[François Rabelais](#)

Ma philosophie

En un mot je vous dirai

Souriez

Puis je vous dirai ce sourire
me plait

Alors demain vous sourirez

Et après demain ?

Peut être ?

Levez vous le matin avec le
sourire, laissez vos problèmes
au placard, à chacun sa solu-
tion et surtout n'oubliez pas:

« Dès potron-minet de bonne
humeur et de bon pied » ainsi
est

MA PHILOSOPHIE.

CS

ETAT CIVIL

Naissances

GRIMAT - ALIBERT Vivian
né le 28/08/2006

PLANQUART Gabin
né le 10/05/2007

KUZEL Rafaël
né le 20/05/2007

Sincères félicitations aux heureux
parents

Décès

LEVEQUE Louis le 31/07/2006

CAUVIN Joseph le 02/08/2006

MILESI Charles le 11/08/2006

BARRANDON Yves le 27/09/2006.

Sincères condoléances

Mariages

AGUETTAZ Michel et SIROT Coraline

le 02/12/2006

Tous nos vœux de
bonheur aux novis